

Département des ALPES DE HAUTE PROVENCE
Commune de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

Lieu-dit : " Gare SNCF "

Parcelle cadastrée Section AI n°258

Propriété SNCF

PLAN DE DIVISION

Echelle : 1/ 500

REÇU EN PREFECTURE

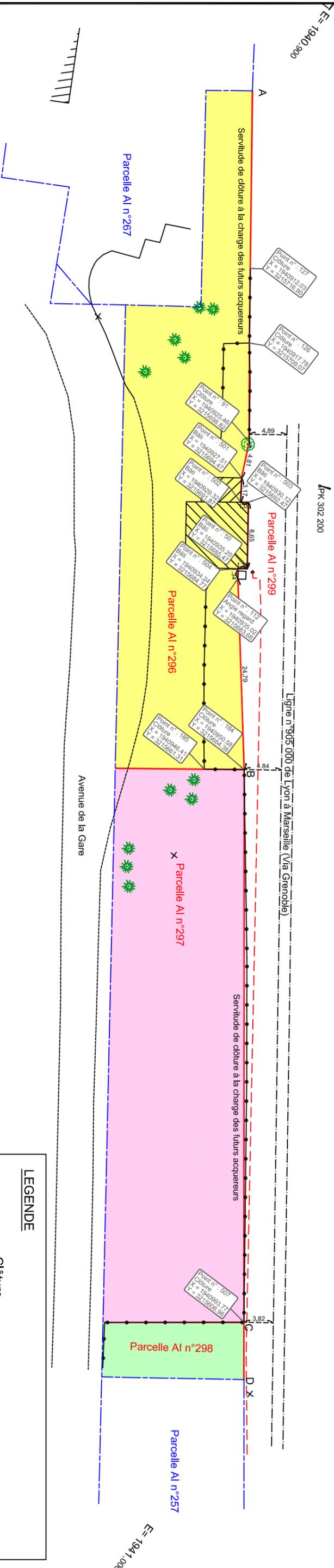
Le 21/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210400495-20220721-DH_20220720

La planche cadastrale d'une parcelle est l'indication communiquée par les services cadastrés. C'est une contenance graphique indicative. La contenance réelle est celle qui est calculée après bornage contradictoire. C'est seule la borne qui garantit.

- LOT 1 : Terrain cédé par la SNCF**
Parcelle AI n° 296 pour une contenance cadastrale de 11a 21ca
(servitude de clôture à créer le long de la voie ferrée sur le linéaire A-B à la charge de l'acquéreur)
- LOT 2 : Terrain cédé par la SNCF à la Commune de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN**
Parcelle AI n° 297 pour une contenance cadastrale de 12a 52ca
(servitude de clôture à créer le long de la voie ferrée sur le linéaire B-C à la charge de l'acquéreur)
- Lot 3 : Terrain cédé par SNCF aux propriétaires de la parcelle AI n°257**
Parcelle AI n° 298 pour une contenance cadastrale de 01a 32ca
(servitude de clôture à créer le long de la voie ferrée sur le linéaire C-D à la charge de l'acquéreur)



Système de coordonnées X, Y : CC44 - Téria
Nivellement rattaché au NGF - Téria

Indice	Modifications	Archivé	Dossier	Date	Resp.	GE
0	Etablissement du Plan	360 / 19	19421	16/12/2019	BB	ET
1	Modification de la limite de division	360 / 19	19421	21/02/2020	BB	ET
2	Modification de la limite de division	360 / 19	19421	26/03/2021	BB	ET
3	Nouvelle numérotation parcellaire	360 / 19	19421	17/06/2021	BB	ET

Quartier Micropolis - Bât. ICS - Rue Belle Aureille - 05000 GAP - Tél. 04 92 51 37 22
Résidence de l'Embrunais - 8 rue de la Liberté - 05300 EMBRUN - Tél. 04 92 21 37 20
Hôtel d'Entreprises - Zone Crapiet - Bât. 26 - 2 bis, avenue Ernest Pelletier - 04400 BARCELONNETTE - Tél. 04 92 51 37 22
e-mail : toulemondebontoux@geogap.fr



ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS

LEGENDE

- Clôture
- Bord voirie
- Rail
- Mur
- Arbre feuillu
- Arbre conifère
- PK SNCF
- Cable électrique
- Limite de division
- Application cadastrale, en l'absence de bornage contradictoire, les limites figurées sont indicatives et non opposables aux tiers.